

Déclaration de sinistre habitation

À remplir à l'écran ou à la main, puis à nous renvoyer avec vos photos. Plus rapide : déclarez en ligne sur assurancedosscheconseils.odoo.com/sinistre

1. Vous

Nom et prénom

Téléphone

E-mail

N° de contrat (si connu)

Compagnie

Adresse du bien sinistré

2. Le sinistre

Date

Heure (approximative)

Pièce(s) touchée(s)

Type de sinistre

☐ Dégât des eaux

☐ Incendie / fumée

☐ Tempête / grêle

☐ Vol / tentative de vol

☐ Vandalisme

☐ Bris de vitre

☐ Dommages électriques

☐ Autre

Que s'est-il passé ? (circonstances, cause si elle est connue)

3. Les personnes concernées

Un tiers est-il en cause (voisin, locataire, entreprise...) ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Si oui : nom et adresse

Son assureur (si connu)

Police prévenue ? N° de procès-verbal

Syndic / propriétaire prévenu ? Nom

4. Les dégâts

Dégâts au bâtiment (murs, sols, toiture, installations...)

Dégâts au contenu (meubles, électroménager, vêtements...) - détaillez sur l'inventaire joint

Mesures urgentes déjà prises (plombier, bâche, serrurier...) - gardez les factures

Estimation des dégâts (si vous en avez une)

IBAN pour l'indemnisation

5. Pièces à joindre

☐ Photos des dégâts

☐ Photos de l'origine

☐ Factures / devis

☐ Procès-verbal (vol)

☐ Inventaire des biens

☐ Autre

Ne jetez rien avant le passage de l'expert, sauf ce qui est dangereux ou insalubre (photographiez-le d'abord). Ne faites pas de réparations définitives sans l'accord de la compagnie : les mesures urgentes, elles, sont normalement prises en charge.

Je certifie que les informations ci-dessus sont exactes et complètes.

Fait à

Le (date)

Signature

À renvoyer à contact@dosscheconseils.be ou à déposer au bureau, Place du Vieux Marché 2 à Enghien.